

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada



Rapport annuel Points saillants de l'exercice 2007

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6

416-947-3300
1-800-668-7380

www.lsuc.on.ca



Mandat du

BARREAU DU HAUT-CANADA

Le Barreau du Haut-Canada réglemente les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt du public. Le Barreau veille à ce que toutes les personnes qui exercent le droit ou qui fournissent des services juridiques en Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie selon les services juridiques fournis.

Le Barreau a l'obligation de protéger l'intérêt public, de défendre et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et d'agir de manière rapide, ouverte et efficace.

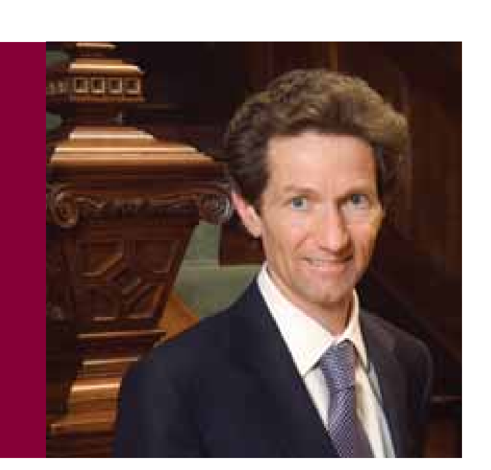
RAPPORT ANNUEL 2007

Points saillants

Table des matières

MESSAGE DU TRÉSORIER

Rehausser notre réputation professionnelle



En 2007, le Conseil a poursuivi un certain nombre d'initiatives conçues pour préserver l'indépendance de la profession et pour rehausser sa réputation, notamment en améliorant l'accès à la justice.

Réglementation des parajuristes

Le Barreau a consacré beaucoup d'énergie durant l'année pour mettre en œuvre notre mandat élargi de réglementation des parajuristes. Il a fallu beaucoup d'efforts pour mettre en place un système de réglementation pour les parajuristes de l'Ontario. Le gouvernement a confié au Barreau une responsabilité publique majeure lorsqu'il nous a demandé d'assumer cette tâche. Cette confiance fait plaisir; à une époque où d'autres pays diminuent le droit de la profession juridique de s'autogouverner, le gouvernement de l'Ontario a élargi le mandat du Barreau en lui donnant l'autorité de réglementer tous les fournisseurs de services juridiques. Le public se trouvera mieux servi s'il sait que les services juridiques seront fournis par des parajuristes qui ont un permis, des assurances et qui sont réglementés.

Élection des conseillers et des conseillères

Les avocats et avocates de toute la province ont élu un nouveau groupe de conseillers et de conseillères en mai 2007. Il s'agit du 29e Conseil élu depuis 1871, la première année où le Barreau a tenu de telles élections. Un nombre record de conseillers élus étaient des femmes – 18 sur 40 – ce qui assure l'égalité virtuelle de notre organe de réglementation.

Les nouveaux conseillers et conseillères se sont réunis en septembre pour une retraite durant laquelle ils ont discuté des enjeux majeurs de la profession et pour identifier les priorités de leur nouveau mandat. Neuf secteurs d'importance sont ressortis, y compris l'accès à la justice, la discipline, la compétence professionnelle et la diversité dans la profession.

Le Conseil a créé un comité de planification et de priorités pour suivre les progrès de ces dernières au cours des quatre prochaines années.

Groupe d'étude sur l'accès à la profession et l'agrément

Les exigences relatives au diplôme de droit approuvé qui permet l'entrée aux programmes d'admission au Barreau et aux programmes d'accès à la profession ont été mises à jour il y a environ quarante ans. Les inscriptions aux écoles de droit vont en nombre croissant et, au gré de l'évolution de la pratique du droit, les cours offerts dans les écoles de droit changent. Les pressions pour se trouver un stage s'intensifient. À la fin de l'exercice, le groupe d'étude se préparait à présenter au Conseil un rapport résumant les problèmes et à proposer des recommandations à soumettre à la profession pour consultation.

Juristes autonomes et en petits cabinets

La majorité des Ontariens et des Ontariennes qui ont besoin de services juridiques vont consulter des juristes autonomes ou des petits cabinets. Le Groupe de travail du Conseil sur les juristes autonomes et les petits cabinets continue de travailler au développement de mesures visant à renforcer la place de ces cabinets comme porte d'accès aux services juridiques. Le Barreau a déjà fourni une aide importante, ainsi que d'autres programmes conçus pour aider les avocats en pratique autonome et en petits cabinets.

Groupe d'étude sur la gouvernance

Les principaux défis du groupe d'étude sur la gouvernance sont de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité du Conseil, y compris la capacité d'établir des priorités stratégiques pour l'organisation. Le groupe d'étude est également chargé de recommander des façons d'améliorer la coordination des priorités du Conseil avec la gestion opérationnelle du Barreau.

Groupe de travail sur la rétention des femmes

Si le nombre de femmes qui entrent dans la profession atteint ou dépasse maintenant le nombre d'hommes, le nombre de femmes qui quittent la pratique privée est beaucoup trop élevé. Les grands et les petits cabinets en souffrent et l'accès du public à la justice est également affecté lorsque les femmes quittent la pratique privée. À la fin de l'année, le Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée préparait des recommandations innovatrices pour soumettre au Conseil au printemps 2008.

Rassemblement pour soutenir la primauté du droit au Pakistan

En conjonction avec l'Association du Barreau de l'Ontario, le Barreau a tenu un rassemblement sur les marches d'Osgoode Hall en novembre afin de manifester du soutien à nos collègues du Pakistan et à la restauration de la primauté du droit dans ce pays. Plus de 400 avocats, membres du personnel du Barreau et membres de la magistrature et du public sont venus.

Vers l'avenir

Comme la fin de mon mandat de trésorier approche, j'aimerais témoigner à la profession ma gratitude pour avoir eu la chance de la servir. Ce fut un privilège que de représenter la profession et de travailler avec le Conseil et le personnel du Barreau pour faire avancer l'organisation sur plusieurs enjeux clés qui touchent l'indépendance du barreau et l'accès à la justice pour toute la population de l'Ontario. Je crois que nous pouvons être très fiers de ce que nous avons accompli ensemble.

J'ai été heureux de travailler avec notre très efficace directeur général, Malcolm Heins, et son personnel. Je les remercie de leur professionnalisme continu et du dévouement que les membres de la direction du Barreau et son personnel apportent à leur travail tous les jours. Le Barreau continue d'être reconnu, avec raison, comme l'un des 50 meilleurs employeurs de la région métropolitaine de Toronto. Les conseillers, les conseillères et la profession sont très bien servis par notre personnel à Osgoode Hall.

Je suis certain que le prochain trésorier ou la prochaine trésorière et les conseillers et conseillères pourront amorcer un nouveau mandat en comptant sur une organisation efficace et ouverte qui vise à fournir à la population de l'Ontario des services juridiques professionnels de la meilleure qualité.

Le trésorier,

Gavin MacKenzie

Gavin MacKenzie

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Élargir notre mandat



Pour la première année complète, le Barreau assume son nouveau mandat visant à réglementer tous les services juridiques en Ontario, soit les activités tant des avocats que des parajuristes. Par conséquent, la plupart des activités de cette année ont eu comme objectif de transformer notre organisation en fonction de nos nouvelles responsabilités.

En demandant au Barreau du Haut-Canada de réglementer les parajuristes, le gouvernement a explicitement reconnu notre expertise à gérer un système de réglementation pour les avocats et avocates, système amorcé il y a plus de 200 ans. Notre défi en 2007 a été d'adapter, en peu de temps, l'organisation et notre expérience pour créer un modèle d'octroi de permis et de réglementation pour les parajuristes. Je suis fier de ce que nous avons accompli sur une si courte période.

Changements de structure et de politiques

La structure du nouveau modèle de réglementation a été décrite dans le projet de loi 14, la *Loi sur l'accès à la justice*, adoptée en octobre 2006.

La nouvelle Loi prévoit la nomination de deux conseillers ou conseillères parajuristes et la création d'un nouveau comité du Conseil, le Comité permanent des parajuristes, pour surveiller le développement et la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes. Les détails du modèle de réglementation ont été mis au point par le Comité permanent des parajuristes et le Conseil. Il a fallu pour cela adopter des règlements administratifs pour mettre en œuvre un régime de réglementation des parajuristes qui reflète maintenant celui des avocats. Par conséquent, en 2007, pratiquement chaque règlement administratif du Barreau a été modifié ou remplacé.

Le Comité permanent des parajuristes a suivi un horaire difficile durant 2007, présentant des politiques et des recommandations à chaque séance du Conseil. Le Comité a étudié de nombreux enjeux, y compris les exemptions des exigences d'octroi du permis, les règles pour les comptes en fiducie, les processus d'accès à la profession et d'agrément, l'élaboration d'un fonds d'indemnisation et une structure de cotisation annuelle. Les membres du Comité ont également travaillé sur un nouveau code de déontologie, une assurance responsabilité et des questions relatives aux sociétés professionnelles et aux structures d'entreprise. Sans nul doute, à cause du travail du Comité, l'organisation a transformé son rôle d'organe d'autorisation et de réglementation des avocats en un rôle plus large de réglementation de services juridiques.

Accès à la profession et agrément

Au début de l'année, l'organisation a traité de nombreuses questions majeures portant sur l'accès à la profession et l'agrément des parajuristes. Il a fallu un processus de demande pour les candidats aux « droits acquis » et en « transition » qui voulaient faire l'examen d'accès à la profession; il a aussi fallu élaborer un nouvel examen et amorcer le travail avec les écoles et les collèges pour établir un curriculum agréé pour les futurs étudiants et étudiantes.

Les candidats aux droits acquis et en transition avaient six mois pour faire une demande afin de faire l'examen prévu pour le début de 2008. Plus de 2 000 personnes se sont inscrites à ce processus de demande et ont reçu des textes de référence pour se préparer à l'examen.

Au service de l'intérêt public

Au cours de l'année, notre travail a également consisté à renforcer notre mandat dans l'intérêt public pour soutenir la réglementation des parajuristes. Pour cela, il a fallu expliquer et communiquer la portée de la pratique des avocats et des parajuristes, créer un processus de plaintes, publier un code de déontologie pour les parajuristes et définir leurs obligations d'assurance responsabilité.

Les activités de communications pour soutenir la réglementation des parajuristes a pris diverses formes. Tôt dans l'année, plus

de 800 parajuristes ont participé à une téléconférence visant à partager l'information. Des réunions ont eu lieu durant l'année avec des représentants de commissions et de tribunaux administratifs, de tribunaux, de greffiers et d'associations de parajuristes. Des documents de communication électroniques et imprimés accompagnaient les réunions. Nous avons bâti un répertoire de candidats parajuristes sur notre site web public pour reconnaître les parajuristes qui s'étaient inscrits au processus de demande.

Soutien des départements

Tous les départements du Barreau ont contribué à l'élaboration de la réglementation des parajuristes au cours de l'année. Un compte rendu complet des activités de fonctionnement portant sur cette question suit ce message.

Les autres questions de l'année

Par ailleurs, les activités ordinaires du Barreau se sont poursuivies parallèlement aux activités liées aux parajuristes. Parmi les points saillants, on retrouve :

Le programme d'inspections de gestion de cabinet

Il s'agit d'une nouvelle composante de notre programme d'inspection professionnelle qui tient compte de l'importance que nous accordons à l'assurance de la qualité. Trois inspecteurs, qui ont chacun une grande expérience, ont été embauchés au début de l'année pour faire les inspections. En 2007, ils en ont fait 231. La première réaction à ce programme a été positive et conséquemment, nous continuerons à évaluer le programme et envisagerons son expansion.

Entente avec LibraryCo

Cette année, nous avons conclu une entente avec l'Association des bâtonniers de comtés et de districts et l'Association des avocats de Toronto sur la prestation de services de bibliothèque en Ontario. Cette entente porte sur des ressources de bibliothèques centralisées pour veiller à ce que ces services soient pertinents, accessibles, flexibles et abordables pour tous les membres de la profession. Selon les conditions de l'entente, le Barreau fournira des services administratifs à LibraryCo. Nous aurons le plaisir de travailler avec le conseil de LibraryCo pour donner aux avocats plus d'accès à l'information juridique.

Programme de leadership Edge

La direction d'une organisation aux responsabilités diverses doit être prête à exercer son leadership et à prendre des initiatives. Pour encourager cette culture le département des Ressources humaines, en collaboration avec la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, a produit un programme de développement du leadership. Ce programme comprend quatre modules. Cette année, les 30 participants de la direction de toutes les divisions qui y sont allés ont tous aimé leur expérience. La haute direction, moi y compris, a participé à la séance de clôture où les participants présentaient les résultats de leurs derniers travaux.

Points saillants des états financiers

Les états financiers de 2007, conformes au plan du Barreau, indiquent une solide position pour entreprendre des initiatives et des responsabilités en 2008. Bien que le financement du démarrage d'un système de réglementation des parajuristes et que les coûts de fonctionnement entraînés par la réglementation aient pu nous inquiéter, je suis heureux de pouvoir déclarer que, grâce à notre planification, au soutien de la Fondation du droit et au grand nombre de parajuristes qui ont fait une demande de permis, la réglementation des parajuristes s'autofinancera.

Le budget de 2008 a été structuré pour s'adapter aux nouvelles initiatives et à l'accroissement de l'activité tout en maintenant un bon niveau de service grâce à une légère augmentation de 3,2 pour cent de la cotisation annuelle. Cette augmentation finance les coûts d'emploi axé sur le marché, la charge de travail de la Réglementation professionnelle liée à la fraude hypothécaire, la mise en œuvre des inspections de gestion de cabinet, le soutien aux juristes autonomes et en petits cabinets, le soutien à la Commission du droit indépendante et l'augmentation des frais relatifs à l'IIJCan et à la Fédération des ordres professionnels de juristes. Cependant, combiné à la réduction de la cotisation de base de LawPRO, le coût total pour tous les titulaires de permis en pratique déclinera par rapport aux niveaux de 2007. Un budget distinct a été préparé et une cotisation annuelle séparée a été approuvée pour la réglementation des parajuristes.

Se servir de nos forces

En plus de l'élargissement de notre mandat, nous avons accueilli un nouveau conseil après l'élection des conseillers et des conseillères en mai. Nous avons maintenant 11 conseillers et conseillères nouvellement élus et nommés et je voudrais leur souhaiter la bienvenue au Barreau. Avec les conseillers et conseillères en poste, nous mènerons le Barreau à un point charnière de notre histoire alors que nous entreprenons nos nouvelles tâches d'organe de réglementation de services juridiques. Je serai heureux de travailler avec les membres du Conseil durant cette période cruciale.

Je suis fier de souligner le dévouement et la compétence de la direction et du personnel du Barreau durant la mise en œuvre de toutes les nouvelles initiatives en 2007. Les nouvelles responsabilités se rapportant à la réglementation des parajuristes combinées avec nos défis de tous les jours ont exercé des contraintes majeures sur l'organisation. Cependant, la direction et le personnel se sont montrés à la hauteur – merci et félicitations pour votre poursuite de l'excellence afin d'assurer des services de qualité à toute la population de l'Ontario.

Le directeur général,

Malcolm Heins

Données sur les membres

38 879

avocats membres du Barreau au 31 décembre 2007

1 484

nouveaux avocats assermentés au barreau de l'Ontario en 2007

16 961

participants aux cours de formation juridique permanente du Barreau en 2007

2 171

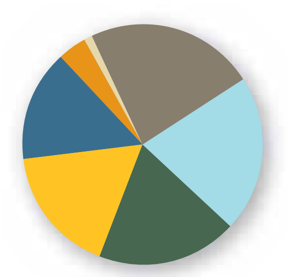
demandeurs aux droits acquis et en transition pour l'examen d'accès à la profession de parajuriste

489 905

visites à la page web du Centre de ressources

23

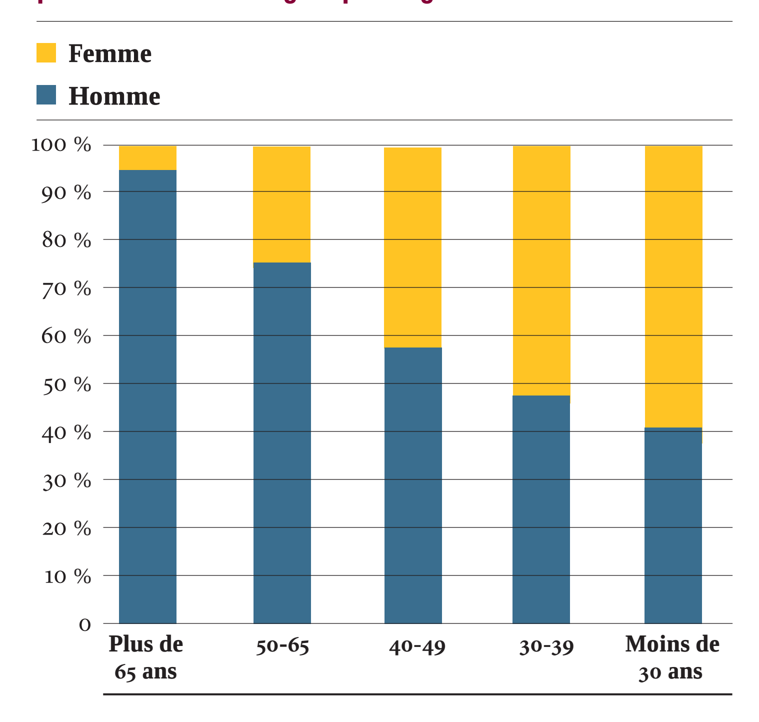
pour cent du nombre total d'avocats employés qui sont des juristes autonomes



Composition selon la catégorie d'emploi en Ontario

Juristes autonomes	23 %
Associé(e)s	21 %
Autres (couvrent les sociétés et organismes sans but lucratif)	19 %
Salarié(e)s	17 %
Gouvernement	15 %
Employé(e)s	4 %
Éducation	1 %

Pourcentage des hommes et des femmes dans la profession selon le groupe d'âge



Répartition géographique des membres

Toronto métropolitain	49 %
Ailleurs en Ontario	42 %
Autres provinces	5 %
Extérieur du Canada	4 %

Composition selon le groupe d'âge et le sexe

	2005	2006	2007
Plus de 65 ans			
Hommes	2 777	2 971	3 105
Femmes	160	176	195
50-65			
Hommes	8 616	8 941	9 147
Femmes	2 433	2 722	2 973
40-49			
Hommes	6 107	6 016	6 025
Femmes	4 039	4 162	4 325
30-39			
Hommes	5 206	5 216	5 210
Femmes	5 197	5 382	5 591
Moins de 30 ans			
Hommes	964	977	963
Femmes	1 339	1 334	1 345
Total			
Hommes	23 670	24 121	24 450
Femmes	13 168	13 786	14 429
Total	36 838	37 907	38 879

Taille du cabinet

	Nbre de cabinets	Nbre d'avocat(e)s dans ces cabinets
Juristes autonomes	6 456	6 456
2-10 avocat(e)s	1 795	6 023
11-25 avocat(e)s	144	2 229
26-50 avocat(e)s	34	1 122
51+ avocat(e)s	31	4 515
Total en pratique privée	8 460	20 345

Réalisations en réglementation des parajuristes

Nous avons amorcé 2007 avec une nouvelle loi et un mandat élargi par le gouvernement pour assumer la responsabilité de la réglementation des parajuristes en plus de celle des juristes. À la fin de l'année, plus de 2 000 personnes s'étaient inscrites comme candidats et candidates parajuristes, se préparant à faire l'examen pour obtenir un permis afin de fournir des services juridiques prescrits en Ontario. En douze mois, l'organisation s'est transformée.

Durant l'année, un régime de réglementation entièrement nouveau a pris forme, tenant compte de la réglementation en vigueur pour les juristes. Du point de vue de la mise en œuvre, il s'agit d'une initiative qui a requis la collaboration du personnel de tous les départements, l'appui des conseillers et des conseillères et un engagement des ressources du Barreau plus grand que pour tous les projets entrepris durant l'année.

Les changements ont commencé au niveau de la structure et des politiques de l'organisation et se sont poursuivis dans les processus d'accès à la profession et d'agrément, entraînant la création de nouveaux règlements administratifs, d'un code de déontologie, d'un fonds d'indemnisation et d'un répertoire public de demandeurs parajuristes.

La première étape importante était la formation d'un comité permanent des parajuristes, formé de cinq parajuristes (dont deux conseillers), cinq conseillers avocats et trois conseillers non avocats. Ils ont mené le processus, avec un appui considérable du **Secrétariat des politiques** et des **affaires juridiques**, en analysant les options de politiques, en consultant une variété de parties intéressées et en rédigeant les règles et règlements administratifs nécessaires pour être approuvés avant la date limite du 1er mai 2007. Dans le cadre de l'engagement du Barreau à offrir à ses titulaires de permis des renseignements dans les deux langues officielles, le nouveau code et les règlements administratifs, ainsi que les révisions au *Code* et aux règlements administratifs portant sur les avocats et avocates ont été traduits en français par les **Communications**.

Parmi les questions abordées se trouvaient les critères des droits acquis et de transition et les exemptions, la tenue de registres, les comptes en fiducie, les assurances, la surveillance et la délégation, les suspensions et les plaintes. Une fois prises les décisions sur les politiques, les **Affaires juridiques** ont travaillé à rédiger les règlements administratifs avec l'aide du personnel du **Secrétariat des politiques**, de la **Réglementation professionnelle**, du **Perfectionnement professionnel**, des **Finances** et du **Centre de service à la clientèle** qui ont aussi participé à la rédaction du *Code de déontologie des parajuristes*.

Comme pour toute nouvelle entreprise, la communication a joué un rôle essentiel dans le processus, puisque nous avons expliqué l'élargissement de notre mandat et les nouvelles politiques et procédures aux juristes, aux parajuristes et aux membres du public. En avril, par exemple, les **Communications** ont organisé une séance d'information par téléconférence, sans frais, avec un comité de membres de la haute direction pour donner des renseignements sur le processus de demande, le processus d'accès à la profession et la réglementation. Quelque 900 personnes ont participé à la téléconférence, et à un certain moment, 90 personnes attendaient leur tour pour poser des questions.

Tout de suite après la téléconférence, le **Centre de service à la clientèle** (CSC) a créé une adresse courriel pour répondre aux questions des demandeurs éventuels et d'autres parties intéressées. Avec l'aide d'experts du Barreau, une équipe de commis juridiques du CSC s'est portée volontaire pour répondre à environ 2 000 courriels de mai à septembre.

Au cours du processus de développement, tous les membres du personnel se sont assurés que le Barreau communique clairement et efficacement avec les parties intéressées – y compris lors de présentations itinérantes à un certain nombre d'organisations. Parmi celles-ci se trouvaient la société des parajuristes de l'Ontario, l'association des chefs de tribunaux municipaux, les juges de paix, les tribunaux administratifs et l'institut des greffiers de l'Ontario. Une consultation permanente, coordonnée par le personnel de **l'unité des Relations avec le gouvernement**, s'est poursuivie durant le processus de développement.

Le service du **Perfectionnement professionnel** a joué une part active dans l'élaboration du contenu éducatif du processus d'accès à la profession pour les parajuristes, un groupe tout à fait nouveau d'apprenants et de fournisseurs de services juridiques. Ce travail comprenait :

- Le recours aux compétences énoncées dans le *Code de déontologie des parajuristes* pour créer des paramètres d'évaluation pour l'examen
- L'application du profil de compétence aux programmes d'éducation collégiale et à l'examen d'accès à la profession
- La création d'une trousse d'agrément de programme collégial pour les parajuristes
- Le développement de tous les processus en ligne nécessaires, des systèmes d'administration et de la documentation d'appui pour faciliter l'octroi de permis aux candidats aux droits acquis puis pour le processus permanent
- La création de textes de référence pour les examens d'accès
- La création d'une banque d'examens qui contient maintenant environ 450 questions et à laquelle on en ajoute pour les futurs examens
- L'administration des examens d'accès à la profession, établis conformément à des normes internationales de pratique.

En plus de travailler à la rédaction du *Code de déontologie des parajuristes*, la division de la **Réglementation professionnelle** a prêté son expertise à l'évaluation des personnes dont les demandes soulevaient des questions de bonnes mœurs, et a fait les enquêtes nécessaires. Avec le nouveau régime, le rôle de la division visant la protection du public s'élargira. Entretemps, le personnel a travaillé à mettre à jour et à adapter ses procédures, ses politiques et son système de gestion des cas pour incorporer la réglementation des parajuristes et pour s'assurer de mener le processus de gestion des plaintes de façon rapide, juste, transparente et efficace.

Le **Centre de service à la clientèle** a reçu au total 2 171 demandes durant la première période d'inscription – soit 82 pour cent dans le dernier mois et 51 pour cent durant la dernière semaine avant la date limite. Le personnel du CSC vérifiait les demandes en s'assurant qu'elles contenaient des données précises et qu'elles correspondaient aux autres documents compris (comme les recommandations) dans un autre envoi. Les appels de suivi ont été faits auprès des demandeurs qui n'avaient pas bien rempli leur formulaire, et les détails ont été inscrits dans une base de données informatisées qui alimentait directement le répertoire des candidats parajuristes sur notre site web. Une décision était prise à ce stade sur l'admissibilité à l'examen des demandeurs aux droits acquis.

Les départements des **Systèmes d'information,** des **Ressources humaines** et des **Finances** ont accordé une grande priorité aux parajuristes. Les procédures et les systèmes en place ont été adaptés à la nouvelle activité, et de nouveaux systèmes ont été aménagés pour gérer le processus de demande de permis. De nouveaux formulaires avec des identifiants uniques ont été mis au point pour permettre le dépôt électronique des demandes, et les bases de données principales ont été modifiées afin d'inclure des renseignements s'appliquant aux nouvelles catégories de titulaires de permis. Les Ressources humaines se sont affairées à recruter de nouveaux employés et à pourvoir les postes reliés aux parajuristes au gré des besoins.

Le département des **Finances** a créé un budget de démarrage séparé pour l'activité reliée aux parajuristes en 2007, et à la fin de l'exercice, il a formulé un budget de fonctionnement pour 2008. Étant donné le nombre élevé de demandes, nous sommes heureux de déclarer que nous aurons un budget équilibré financé par des cotisations annuelles raisonnables pour les parajuristes.

Le service des **Communications** a travaillé avec celui des **Systèmes d'information** pour créer une nouvelle section web sur les parajuristes. Ces pages comprennent une foire aux questions, un bulletin de renseignements électroniques intitulé *MISE À JOUR sur les parajuristes*, envoyé par courriel à un nombre croissant de lecteurs. Les nouvelles éditions de *MISE À JOUR sur les parajuristes* sont régulièrement affichées sur le site web avec les tout derniers renseignements. Un répertoire général des titulaires de permis combine dorénavant les données sur les candidats parajuristes et sur les juristes. Le département des Communications a aussi produit un dépliant pour les parajuristes qui met en lumière les éléments clés du régime de réglementation. Un autre téléséminaire gratuit sur le *Code de déontologie des parajuristes* a été offert en décembre 2007. Cette séance était conçue pour aider les demandeurs aux droits acquis qui faisaient l'examen d'accès à la profession.

Presque 2 000 candidats et candidates ont fait le premier examen de parajuriste le 17 janvier 2008. L'examen portait sur le *Code de déontologie des parajuristes,* la responsabilité professionnelle, la déontologie et la gestion de la pratique. Il a été offert à cinq endroits différents dans la province en français et en anglais. Les premiers permis de parajuristes étaient octroyés en avril 2008, au moment de la publication de ce rapport.

Faire avancer notre mandat

Le personnel du Secrétariat des politiques aide les conseillers et conseillères à tenir leur rôle au sein de l'organe dirigeant, en agissant comme secrétaire des comités permanents du Conseil et des groupes d'études et de travail. Les priorités politiques du Conseil tiennent compte du mandat du Barreau visant à protéger l'intérêt public, à maintenir et à faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, et à faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario.

Selon la nature des politiques en cours d'élaboration, les membres de cette direction peuvent :

- faire de la recherche sur l'histoire d'une politique et des politiques connexes
- déterminer comment les autres barreaux et organes de réglementation professionnelle du Canada et d'ailleurs dans le monde abordent certaines questions
- consulter les intervenants, y compris la profession, les organismes judiciaires et le gouvernement.

Le personnel du Secrétariat des politiques rédige également des présentations aux organes gouvernementaux et autres en réponse à des propositions. De plus, il analyse les ébauches de textes législatifs et, le cas échéant, les porte à l'attention du Conseil pour préparer des réponses.

En 2007, une grande partie du travail du Secrétariat des politiques a porté sur la gouvernance de la profession juridique :

- Soutien au travail du Comité permanent des parajuristes sur la rédaction de politiques et de règlements administratifs concernant la réglementation des parajuristes
- Soutien au Groupe d'étude sur l'accès à la profession et l'agrément, y compris un examen majeur du programme d'habiletés et de responsabilité professionnelle et du programme de stage, et consultation de la profession et d'autres intervenants
- Soutien au Groupe d'étude sur la gouvernance, qui a établi un comité de planification des priorités des conseillers pour aider le Conseil à élaborer un plan stratégique pour les quatre prochaines années
- Préparation des règles de déontologie portant sur la prévention de la fraude hypothécaire.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Le personnel du Secrétariat des politiques soutient aussi le travail de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada qui, cette année, a porté sur :

- le groupe d'étude sur les diplômes canadiens de droit approuvés
- le comité de lutte contre le blanchiment d'argent, où une règle modèle sur l'identification de la clientèle et des exigences de vérification ont été élaborées
- le comité d'élaboration d'un code de déontologie modèle
- l'étude du Bureau de la concurrence sur les professions réglementées
- une présentation sur le projet de loi C-3 au Comité permanent de la Chambre des communes de la sécurité publique et nationale
- une consultation avec le ministère de la Justice sur les critères de sélection et de formation des avocats spéciaux nommés en vertu du projet de loi C-3.

Bureau des tribunaux

Le **Bureau des tribunaux** est chargé de la bonne administration des tribunaux du Barreau – les comités d'audition et d'appel –

Un symposium sur l’histoire de la profession juridique au Canada a été organisé pour célébrer le 175e anniversaire d’Osgoode Hall.



lorsque les affaires disciplinaires sont engagées en justice. Cela comprend la programmation des auditions et le travail de greffier; l’examen et la signification des ordonnances; l’examen, la délivrance et la publication des motifs des tribunaux et l’offre de soutien aux arbitres conseillers. L’an dernier était la première année de la mise en œuvre intégrale du nouveau processus de programmation, avec 13 pour cent plus de jours d’audience à l’horaire du Comité d’audition et 20 pour cent plus d’auditions.

En 2007, le Groupe d’étude sur la composition des tribunaux a recommandé (et le Conseil a approuvé) l’ajout de huit arbitres non conseillers (quatre avocats et quatre non-juristes) au Comité d’audition, un changement qui aidera à mieux programmer les auditions. Les personnes non conseillères donneront une perspective publique importante aux délibérations du comité, et les avocats non conseillers apporteront aux décisions leur compétence adjudicative ou leur connaissance experte dans leur domaine de droit.

Relations avec le gouvernement

Le personnel de l’unité des relations avec le gouvernement établit et gère de bonnes relations de travail avec chaque palier de gouvernement – fédéral, provincial et municipal. Il prévoit, surveille et analyse les projets du gouvernement qui peuvent avoir des répercussions sur tout aspect du mandat du Barreau. Cette année, les sujets comprenaient :

- des propositions pour lutter contre la fraude hypothécaire et des propositions connexes de changements dans la pratique du droit immobilier
- le rapport Osborne sur la justice civile et autres initiatives visant à améliorer l’accès à la justice
- les professionnels formés à l’étranger
- la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes.

De plus, en octobre, nous avons achevé la célébration du 175e anniversaire d’Osgoode Hall par un symposium sur l’histoire juridique. Nous avons également mené nos toutes premières élections électroniques de conseillers et conseillères

BARREAU DU HAUT-CANADA

07

Élection des membres du Conseil

en mai et avons assisté à la réunion de planification des conseillers qui a eu lieu à l’automne, lorsque les priorités ont fait l’objet de discussions.

Priorités politiques

En septembre de cette année, nous avons tenu une séance de planification pour les conseillers et les conseillères afin de discuter des priorités du Conseil au cours des quatre prochaines années. À cette réunion, les conseillers et les conseillères ont convenu de neuf secteurs sur lesquels le Barreau doit se concentrer :

Priorités
➤ Discipline
➤ Accès à la justice
➤ Réglementation des parajuristes
➤ Petits cabinets et juristes autonomes
➤ Structure de gouvernance
➤ Communications stratégiques
➤ Maintien de normes élevées et assurance de la compétence
➤ Diversité dans la profession
➤ Accès à la profession et agrément

Le Comité de planification des priorités travaille maintenant à la préparation d’un rapport pour le Conseil qui décrit les plans stratégiques de fonctionnement visant à soutenir et à promouvoir ces priorités.

Assurer la compétence et la qualité

Le Barreau s'assure que les avocats et avocates de l'Ontario répondent à des critères supérieurs en matière de formation, de compétence et de déontologie. Nous abordons ce mandat de deux façons : avec des programmes d'assurance de la qualité et des activités d'amélioration de la qualité. Les programmes d'assurance de la qualité visent à assurer le respect des normes établies, alors que les activités d'amélioration de la qualité servent à développer des outils de formation et de pratique pour faciliter l'amélioration des méthodes de travail.

Programmes d'assurance de la qualité

Nos programmes d'assurance de la qualité comprennent les programmes de vérification ponctuelle et d'inspection professionnelle. Ceux-ci ont pour fonction d'assurer le respect des normes établies et de permettre un maintien méthodique et sûr de la compétence de la profession.

Programme de vérifications ponctuelles

Les vérifications ponctuelles mesurent l'intégrité des méthodes de comptabilité des cabinets et évaluent dans quelle mesure l'obligation de tenir des registres financiers et le *Code de déontologie* sont respectés. L'objectif principal qui vise l'action et le redressement est de fournir des conseils sur place pour aider les cabinets juridiques à rectifier des écarts mineurs de pratique de tenue de registre avant qu'ils ne mènent à de sérieuses infractions ou inconduites.

Les avantages de l'assurance de la qualité du Barreau se mesurent. Par exemple, les statistiques montrent que les cabinets nouvellement formés ayant fait l'objet d'une vérification ponctuelle ont une bien meilleure chance de réussite que les autres.

En 2007, le Service du perfectionnement professionnel a mené 1 079 vérifications ponctuelles financières.

Programme d'inspection professionnelle

Le programme d'inspection professionnelle comprend maintenant un processus d'inspection en profondeur et un processus d'inspection aléatoire.

Parmi les problèmes de pratique les plus courants, les inspecteurs soulignent la gestion du temps (oubli des échéances, périodes de prescription), des dossiers (désorganisation, omission de prendre des notes sur les entretiens) ou des finances (mauvaises pratiques de facturation, omission de documenter des opérations financières); la qualité du service à la clientèle (information des clients); les communications avec la clientèle (omission de rendre les appels ou les courriels); la technologie (manque de sécurité des ordinateurs ou des ordinateurs portables et moyens insuffisants de sauvegarde ou d'emmagasinage des données) et des problèmes professionnels et personnels (manque d'équilibre travail – vie privée, inaptitude à gérer le stress).

Comme un nombre substantiel d'instances de mise en application des règlements et de réclamations au titre de la responsabilité professionnelle continue d'être relié aux problèmes de gestion de la pratique, le programme d'inspection professionnelle s'est avéré fondamental pour l'assurance de la qualité du Barreau et ses efforts d'amélioration. De plus, les avocats et avocates qui ont passé par l'inspection ont trouvé l'expérience à la fois positive et bénéfique.

En 2007, première année du programme, on a mené 64 inspections professionnelles en profondeur et 167 inspections de la gestion de la pratique; en 2008, on prévoit de faire 75 inspections en profondeur et 325 inspections de gestion de la pratique.

Les inspections de gestion de cabinet visent la prévoyance et la prévention. Les titulaires de permis reçoivent des conseils personnalisés sur place et les inspecteurs les aident à mieux gérer leur pratique.



Programme d'inspections de gestion de cabinet
Les inspections de gestion de cabinet, une nouvelle composante du programme d'inspection professionnelle, ont été approuvées par le Conseil en juin 2006 pour être mises en œuvre en février 2007.

Pour tenir compte de l'intérêt du Barreau à assurer la qualité des services dans l'intérêt public, le nouveau programme est prévoyant et préventif – il est conçu pour aider les titulaires de permis à atteindre leurs objectifs d'efficacité et de compétence.

Les inspections de gestion de cabinet visent le redressement et sont ouvertes à la consultation par le titulaire de permis et l'inspecteur, qui travaillent ensemble à toutes les étapes. Parmi les avantages d'une inspection :

- Les titulaires de permis reçoivent des conseils personnalisés sur place afin de rectifier tout écart de pratique
- Les inspecteurs aident les titulaires de permis à créer des méthodes efficaces pour mieux gérer leur pratique
- Tôt dans leur carrière, les avocats reçoivent des conseils précis et sur mesure concernant l'établissement de leurs attentes et comment les réaliser.

Le programme est offert aux titulaires de permis qui ont été assermentés il y a au moins un an et au plus huit ans, et qui sont en pratique privée.

Activités d'amélioration de la qualité

Le Barreau appuie l'engagement des titulaires de permis envers l'apprentissage la vie durant, et vise à fournir un continuum d'outils et de programmes qui servent les titulaires de permis dans leur carrière – qu'il s'agisse de préparer et d'aider les candidats au processus d'accès à la profession ou d'aider les avocates et les avocats expérimentés à fournir des services et du travail juridique de qualité.

Processus d'accès à la profession
Le processus d'accès à la profession du Barreau comprend un programme de responsabilité professionnelle et d'habiletés de quatre semaines, deux examens distincts d'accès à la profession (avocat plaidant et procureur) et un programme de stage de dix mois.

En 2007, le Barreau a aidé plus de 1 600 candidats et candidates nouveaux et anciens engagés dans diverses composantes du processus, et 1 484 avocats ont été assermentés au barreau de l'Ontario.

Formation juridique permanente
Afin de respecter son mandat visant à assurer que les juristes répondent à des normes élevées de formation, de compétence et de déontologie, le Barreau a offert 77 programmes de formation juridique permanente (FJP) en 2007. On a utilisé de nombreux formats et méthodes pour améliorer l'accessibilité et pour aider les juristes à atteindre leurs objectifs de perfectionnement professionnel, y compris des programmes en direct, des webémissions, des téléséminaires, des flux de données vidéo et audio et des publications aux fins des initiatives de FJP.

En 2007, 16 961 personnes ont participé aux programmes de FJP du Barreau.

Certains des projets présentés en 2007 montrent la portée des sujets couverts en FJP :

Série sur la pratique du nouvel avocat (New Lawyer Practice Series)
Lancée en octobre 2007, cette nouvelle série est conçue pour fournir aux juristes qui commencent leur pratique les renseignements et les habiletés nécessaires pour réussir dans la profession. Ces séances interactives portent sur cinq domaines essentiels du droit : le litige civil, le droit immobilier, le droit de la famille, le droit des entreprises et le droit pénal. Ces programmes couvrent une gamme de sujets pertinents, y compris la gestion efficace de cabinet, l'utilisation de la recherche et de la technologie et le développement d'affaires, ainsi que des conseils pour aborder les défis majeurs dans chaque domaine de pratique.

1 079
vérifications financières ponctuelles en 2007

231
inspections professionnelles en 2007

12 249
publications vendues en 2007

30 524
demandes d'information traitées par la Grande Bibliothèque en 2007

Conférence et exposition sur les praticiens autonomes et les petits cabinets

Cette conférence s'adressait aux praticiens autonomes et aux juristes en petits cabinets. En sa deuxième année d'existence, elle abordait des questions de technologie et de gestion de cabinet, et les défis principaux qu'ont les praticiens autonomes et en petits cabinets dans le développement de la clientèle, la dotation en personnel, le traitement des courriels, la technologie et la sécurité, et la planification de la retraite.

15e sommet annuel sur le droit de l'immigration

Ce programme vedette a réuni des praticiens de toute la province pour discuter des développements les plus importants durant l'année dans le domaine du droit de l'immigration. Durant la première journée, on y a fait une mise à jour sur le plan des procédures et du fonds sur l'entrée, l'admissibilité et les urgences. Le deuxième jour, on a abordé les questions cruciales soulevées dans les affaires visant les réfugiés, les affaires humanitaires et les affaires de droit de la famille. Dans le cadre du programme, nous étions heureux de tenir une séance particulière à la Cour fédérale du Canada sur la demande de révision judiciaire dans l'affaire *Thayaseelan Sellan* v. *The Minister of Citizenship and Immigration*, que le juge Michael L. Phelan présidait. L'audience a été défendue par Me Michael Crane au nom du demandeur et par Me Kevin Lunney, avocat principal, ministère de la Justice Canada, au nom de l'intimé. Cette séance a permis aux participants de faire une application pratique de leur apprentissage.

Ressources de gestion de cabinet

En 2007, de nouvelles ressources ont été développées pour aider les titulaires de permis dans leur pratique.

Les lignes directrices sur les opérations immobilières résidentielles ont été créées en janvier 2007 et recommandent des procédures à suivre par les titulaires de permis lorsqu'ils représentent des clients dans des affaires résidentielles. Les domaines visés comprennent la relation client-avocat, l'assurance de titre et la fraude immobilière.

Le guide de pratique sur l'immobilier a été publié vers la fin de 2007. Il renferme des renseignements sur l'assurance de titre, les conflits d'intérêts, les mandats doubles, les honoraires et les débours, la fraude immobilière et d'autres sujets. Le guide est un outil utile pour les questions quotidiennes de gestion de la pratique en droit immobilier.

Un guide pour ouvrir un cabinet sera publié en 2008. Ce nouveau guide couvrira une variété de sujets qui seront utiles aux nouveaux avocats et aux avocats établis. Il proposera un survol de la recherche et des étapes qui devraient être entreprises avant d'ouvrir un cabinet autonome ou un petit cabinet et contiendra des ressources sur des sujets comme le choix d'une structure d'entreprise, les enregistrements commerciaux requis et un échantillon de plan d'entreprise.

Tous les guides de pratique du Barreau sont offerts aux avocats de l'Ontario sans frais sur le site web du Barreau.

Services de bibliothèque

Le Barreau offre trois types de services de bibliothèque : des renseignements juridiques et de la recherche par la Grande Bibliothèque et d'autres ressources; du soutien à l'administration des bibliothèques de comtés et de districts par le biais de LibraryCo Inc. et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan), une bibliothèque virtuelle dont le Barreau est un participant principal.

Pour plus de renseignements sur nos ressources, visitez en ligne le Centre de ressources au ***www.lsuc.on.ca***. Vous y trouverez des ressources sur la pratique, la recherche juridique, des renseignements sur le programme d'agrément des spécialistes et le processus d'accès à la profession, la formation juridique permanente et des ressources pour les praticiens autonomes et en petits cabinets.

Premier point de contact



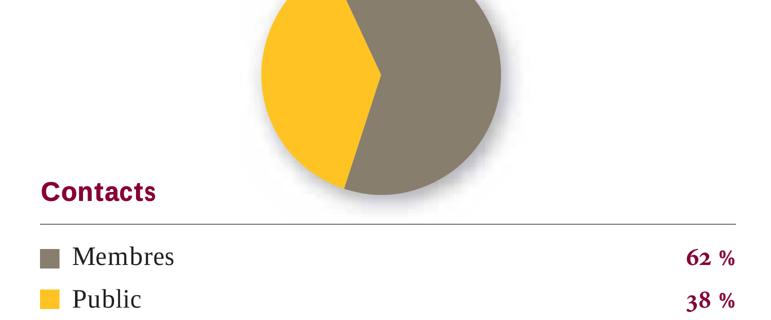
Le Centre de service à la clientèle (CSC) du Barreau offre deux services principaux. Il traite d'abord (en personne, par téléphone, par la poste, par courriel et par télécopieur) une vaste gamme de demandes de la part du public, des juristes, des parajuristes et de toute personne ayant un intérêt dans le Barreau.

Le nombre de contacts généraux traités par le CSC en 2007 a augmenté depuis l'an dernier, principalement en raison de questions sur la réglementation des parajuristes et sur le processus de demande. Le nombre total de demandes traitées en 2007 était de 492 493, et 38 pour cent de tous les contacts se sont faits avec le public et le reste, avec des titulaires de permis.

Notre second rôle est lié aux processus. Par exemple, le CSC est chargé du traitement initial et de la création de dossiers sur toutes les plaintes concernant les titulaires de permis; du maintien de la base de données des titulaires de permis du Barreau, y compris les changements à la base de données et les rajustements de la cotisation; de la gestion de nombreuses procédures liées aux règlements administratifs du Barreau, y compris la Déclaration annuelle des membres (DAM); et de l'administration de tous les aspects du service Assistance-avocats.

En 2007, nous avons vu à la distribution (sur papier et par voie électronique), à la collection et à la saisie des données de 37 542 DAM; à 32 454 changements dans la base de données des titulaires de permis et aux rajustements de la cotisation; et nous avons reçu 47 925 appels au service Assistance-avocats. En 2007, nous avons traité plus de 2 000 demandes de personnes qui ont envoyé leurs titres de compétence pour faire les premiers examens de parajuriste.

Le Service des plaintes du CSC est le premier point de contact pour quiconque désire déposer une plainte contre un juriste ou un parajuriste en Ontario. Environ 65 pour cent des 6 157 plaintes reçues en 2007 ont été envoyées au Service de saisie des plaintes de la division de la Réglementation professionnelle, et deux pour cent ont été résolues par le Service des plaintes. Les autres 33 pour cent des plaintes ne relevaient pas du mandat du Barreau et ont été fermées par le Service des plaintes.



Contacts

Membres	62 %
Public	38 %

Nombre total de contacts

2005	2006	2007
493 888	468 022	**492 493**

Contacts au cours de l'exercice

Centre d'appels	254 360
Services aux membres	101 235
Services des plaintes	23 312
Services aux parajuristes	30 909
Normes administratives	82 677
Total	492 493

47 318
demandes générales de services aux membres

254 360
appels téléphoniques reçus au centre d'appels en 2007

37 542
déclarations annuelles de membres reçues en 2007

30 909
contacts traitant des services parajuridiques

Nombre total des plaintes

Service de saisie de la division de la Réglementation professionnelle	3 985	65 %
Résolution au Centre de service à la clientèle	151	2 %
Centre de service à la clientèle – dépassant le mandat du Barreau ou fermées par le Service des plaintes	2 021	33 %
Total	6 157	

Comment les services aux membres ont soutenu les membres?

Demandes générales	47 318
Assistance-avocats	24 204
Transactions à la fenêtre	8 859
Clarification des demandes des membres	7 259
Appels téléphoniques	13 595



Certification de l'INQ

Dans le cadre de son engagement envers l'excellence, le CSC a satisfait aux deux premiers niveaux d'exigences du programme d'excellence progressive de l'Institut national de la qualité, qui en compte quatre. Ce programme est basé sur les critères canadiens de qualité pour l'excellence dans le secteur public et est conçu pour aider les organisations à développer une approche ciblée de la qualité.

Centre de ressources d'entreprises et de formation

Le Centre de ressources d'entreprises et de formation a été créé en 2007 pour aider toutes les divisions du Barreau dans trois secteurs clés : cartographie des processus et qualité, formation (y compris la formation technique) et documentation.

En plus de répondre aux demandes d'aide des autres unités du Barreau, l'équipe détermine les projets qui profiteront à toute l'organisation – en 2007, par exemple, le Centre a produit le manuel de renseignements des parajuristes qui a été mis à la disposition du personnel pour l'aider à comprendre et à répondre aux demandes concernant la réglementation des parajuristes.

Protéger le public par la réglementation

La responsabilité primordiale du Barreau en tant qu'organe de réglementation de la profession juridique de l'Ontario est la protection du public. Cela signifie protéger les consommateurs de services juridiques contre les avocats et les parajuristes malhonnêtes, qui ont fait preuve d'inconduite professionnelle ou qui n'ont pas fourni un niveau acceptable de service.

Au centre de son rôle se trouve un processus de plaintes rapide, transparent et accessible. Tous les avocats sont obligés de se conduire conformément au *Code de déontologie* et aux lois applicables, y compris la *Loi sur le Barreau*, ses règlements et ses règlements administratifs. Le Barreau surveille la conduite des avocats et conformément à son mandat, répond aux plaintes portant sur la conduite.

La division de la Réglementation professionnelle du Barreau effectue une variété d'activités visant à réglementer les activités des avocats, et travaille avec les plaignants et les avocats pour résoudre les plaintes reçues par le Barreau et au besoin, entreprend des enquêtes qui peuvent entraîner des procédures disciplinaires.

Le processus de plaintes – Cheminement d'une plainte du début à la fin

Service des plaintes

Une fois qu'une plainte écrite contre un avocat ou une avocate a été reçue par le Service des plaintes du Barreau et reconnue comme relevant de son mandat, elle est transférée au Service de saisie de la division de la Réglementation professionnelle.

Saisie – gestion des cas

Le rôle de la Saisie est de reconnaître tout problème de réglementation révélé par une plainte, d'assurer que le plaignant a fourni assez de documentation pour appuyer ses allégations d'inconduite, et ensuite envoyer la plainte au département approprié. La Saisie veille à ce que les cas portant

Nouvelles plaintes en 2007

Total des plaintes	**6 157**
Dépassant le mandat du BHC ou fermées	**2 172**
Reçues par la Saisie des plaintes	**3 985**
Fermées / résolues par la Saisie des plaintes	**1 446**
Transférées	
à la Résolution des plaintes	**1 497**
aux enquêtes	**1 007**
à d'autres services	**33**
Cas traités au stade de la résolution des plaintes	
Plaintes fermées	**1 557**
Plaintes transférées	**75**
Plaintes traitées aux enquêtes	
Plaintes fermées	**467**
Plaintes transférées	**167**

Plaintes reçues par domaine d'exercice	
Administration et immigration	4 %
Contentieux civil	23 %
Société / commercial / affaires	4 %
Pénal et quasi pénal	7 %
Successions et testaments	9 %
Matrimonial et famille	21 %
Immobilier	21 %
Autre	20 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un domaine du droit.

sur le même avocat ou sur des questions semblables soient traités de façon à assurer le suivi de la protection du public.

La Saisie fournit aussi des services de résolution rapide et en 2007, le département a résolu et fermé 1 446 cas.

Résolution des plaintes

Le rôle de la Résolution des plaintes est de faire enquête et de résoudre les plaintes qui peuvent constituer des infractions plus ou moins graves au *Code de déontologie*, et de chercher l'autorisation pour entamer des poursuites disciplinaires au besoin.

La Résolution des plaintes traite un large volume de plaintes : en 2007, le département a fermé 1 557 plaintes, environ 38 pour cent des plaintes totales reçues.

Exercice illégal en 2007	
Nouveaux dossiers	110
Dossiers clos	111
Allégations injustifiées	20 %
Abandons	54 %
Allégations justifiées	26 %

Nature des plaintes	
Conflits	3 %
Gouvernance	5 %
Intégrité	28 %
Violation des ordonnances, des engagements ou des entiercements	2 %
Courtoisie	9 %
Conseils/comportements déshonorants	7 %
Communications directes avec les parties représentées	1 %
Conduite discriminatoire	1 %
Tromperie	9 %
Autres	7 %
Problèmes de service	57 %
Divulgation de renseignements confidentiels et violation de l'obligation fiduciaire	1 %
Manquement à rendre des comptes	4 %
Manquement à communiquer	14 %
Manquement à suivre les instructions	10 %
Manquement à protéger les biens des clients	1 %
Manquement à remettre un rapport au client	1 %
Manquement à servir la clientèle	22 %
Manquement à surveiller le personnel	2 %
Abandon ou retrait des services	2 %

Les chiffres peuvent ne pas correspondre au total parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Enquêtes

La principale responsabilité du département des enquêtes est de faire enquête sur les allégations d'inconduite d'un juriste, d'incapacité, de pratique illégale ou de toute autre action fautive – tel que défini dans la *Loi sur le Barreau*, les règlements administratifs ou le *Code de déontologie* – qui pourrait entraîner une mesure de discipline formelle.

En 2007, presque 25 pour cent (1 007) des 3 985 plaintes reçues par la division de la Réglementation professionnelle étaient envoyées au département des enquêtes, qui compte des juristes, des enquêteurs et des vérificateurs.

Une fois que ce département a terminé une enquête, la plainte est renvoyée au Comité d'autorisation des instances (CAI), puis fermée ou résolue. Le CAI est formé de conseillers et de conseillères nommés par le Conseil pour déterminer si une affaire doit faire l'objet de poursuites. Le CAI peut autoriser une fermeture de dossier ou une mesure corrective.

Nature des enquêtes

Conflits	5 %
Finances	24 %
Gouvernance	11 %
Intégrité	21 %
Violation des ordonnances, des engagements ou des entiercements	3 %
Courtoisie	3 %
Conduite indigne en dehors de l'exercice du droit	2 %
Conseils/comportements déshonorants	7 %
Tromperie	6 %
Autres	6 %
Problèmes de service	28 %
Divulgation de renseignements confidentiels et violation de l'obligation fiduciaire	1 %
Manquement à rendre des comptes	4 %
Manquement à communiquer	6 %
Manquement à suivre les instructions	4 %
Manquement à remettre un rapport au client	1 %
Manquement à servir la clientèle	9 %
Manquement à surveiller le personnel	3 %
Abandon ou retrait des services	1 %
Demandes particulières – Admission	6 %

Les chiffres peuvent ne pas correspondre au total parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Discipline

Le Service de discipline est chargé de la poursuite de divers dossiers, y compris l'inconduite des juristes, le non-respect des normes, l'incapacité et l'incompétence, ainsi que les demandes d'admission au Barreau et les demandes de réintégration ou de réadmission.

Les avocats et avocates du Service de discipline représentent le Barreau devant les comités d'audition et d'appel, et devant les tribunaux lorsque les décisions des comités font l'objet d'appel. Ils et elles fournissent des avis sur des cas visés par les processus d'enquête et de résolution, dont plusieurs sont résolus ou fermés sans action disciplinaire formelle.

Le Service de discipline est également chargé de répondre à des questions urgentes de réglementation qui exigent des requêtes de suspension provisoire, là où la protection du public est immédiatement concernée. Avec l'avènement du Comité d'appel en 1999, la charge de travail du Service de discipline a porté sur un certain nombre d'appels des décisions du Comité d'audition.

Discipline en 2007

Nombre d'affaires entendues et traitées par le Comité d'audition	
Avertissements	6
Réprimandes	19
Suspensions	51
Autorisation de démissionner/Remise de permis	5
Radiations/permis révoqués	12
Dossiers rejetés	5
Dossiers retirés	4
Demande d'admission	0
Demandes de réadmission/de nouvelle autorisation	2
Conclusion sans pénalité	1
Demandes de réintégration	2
Ordonnance interlocutoire – suspension provisoire	1
Ordonnance interlocutoire – restriction de la pratique	1
Total	109

Le tableau suivant décrit le nombre total d'avocats et d'avocates et de plaintes connexes au Service de discipline. Les chiffres couvrent les cas pris au début du processus de discipline, au stade du Comité d'audition ou en attente de décision du Comité d'appel.

Comparaisons du processus de discipline 2006/2007

	2006	2007
Nombre d'avocat(e)s dans le processus de discipline	235	237
Nombre de plaintes dans le processus de discipline	676	533

Révision des plaintes

Si, à la fermeture d'un dossier de plainte après enquête par le personnel du Barreau, un plaignant n'est pas satisfait des résultats, celui-ci peut demander au Commissaire au règlement des plaintes (CRP) d'examiner le dossier. En 2007, 154 demandes de ce genre ont été reçues par le bureau du CRP et 108 examens ont été faits.

Le CRP a le mandat de mener un examen indépendant et impartial de l'enquête du Barreau et de la décision de fermer le dossier du plaignant.

Après avoir examiné la décision du Barreau, le CRP a deux options : trouver la décision du Barreau raisonnable et souscrire à la décision de clore le dossier, ou renvoyer le dossier avec recommandation de le réexaminer. En 2007, sur 108 examens de dossiers, le CRP a renvoyé 14 plaintes (presque 13 pour cent des plaintes) au Barreau avec recommandation de les réexaminer.

Le Commissaire au règlement des plaintes actuel est l'ancien ombudsman de l'Ontario, Clare Lewis, renommé en avril 2007 pour un mandat de trois ans. Le rôle de M. Lewis est entre autres d'offrir des mécanismes alternatifs de résolution de conflits aux membres du public et aux avocats qui font l'objet de plaintes.

Suivi et application des mesures disciplinaires

Le Service de suivi et d'application des mesures disciplinaires fait exécuter les ordonnances du Comité d'audition, assure le suivi des engagements obtenus à la fermeture des dossiers par d'autres services de la division de la Réglementation professionnelle, s'assure que les avocates et les avocats faillis se conforment au règlement administratif approprié, met en application les jugements obtenus par le Barreau et les décisions et hypothèques obtenues par le Fonds d'indemnisation ou accordées en sa faveur.

Au 31 décembre 2007, le Service de suivi et d'application comptait 401 ordonnances de discipline et propositions d'ordonnance, 87 faillites et 350 engagements et blocages de compte de fiducie ou dossiers de cosignataires restreignant la pratique d'avocats ou exigeant un suivi actif. Il y avait 14 dossiers de mise en application ouverts en raison d'allégations d'abus d'ordonnance ou de violations d'engagement faisant l'objet d'une enquête et 37 ordonnances de restitution ou autres. De plus, le Service de suivi et d'application entrepose environ 600 engagements qui ne nécessitent pas de suivi actif et sont classés inactifs.

En 2007, le Service a recouvré 229 106 $ en dépens et en montants accordés par les tribunaux et les comités d'audition, dont 106 498 $ ont été versés au Fonds d'indemnisation.

Outre ses activités de réglementation, le Barreau gère aussi le Fonds d'indemnisation et fournit des services de fiduciaire qui aident les avocats et les clients.

Service de fiduciaire

La *Loi sur le Barreau* (article 49.47) autorise le Barreau à obtenir la tutelle d'un cabinet d'un juriste lorsque celui-ci abandonne sa pratique, a été radié ou a autrement cessé d'exercer. Le Service de fiduciaire prend possession du cabinet, avec comme objectif d'assurer une transition ordonnée de la pratique pour les clients et les autres personnes visées.

Le Service fournit aussi des renseignements et de l'aide aux avocats et avocates qui ferment leur cabinet. En 2007, neuf tutelles ont été obtenues en vertu de la *Loi sur le Barreau*, et le Service a obtenu les tutelles par des accords négociés avec les avocats dans sept autres affaires.

En 2007, le Service de fiduciaire a recouvré 213 901,69 $ en dépens ordonnés par le tribunal, dont 52 594,10 $ ont été payés au Fonds d'indemnisation.

Fonds en fiducie non réclamés

Le Barreau a un programme (créé en vertu de l'article 59.6 de la *Loi sur le Barreau*) qui permet aux juristes de remettre au Barreau des fonds non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau.

Fonds en fiducie non réclamés en 2007	
Demandes reçues	293
Approbations	213
Refus	64
En attente	44
Total des sommes reçues en 2007	247 363 $

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est une mesure de protection des consommateurs que le Barreau offre au public depuis longtemps. Ce Fonds, financé par les juristes, aide les clients et clientes qui ont subi des pertes financières en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'une avocate. Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte d'argent ou de biens.

Au cours des 50 dernières années, le Fonds d'indemnisation a versé des millions de dollars aux clients lésés. Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnités, le Fonds peut rembourser les personnes jusqu'à 100 000 $. Indemnisées en entier ou partiellement par le Fonds, des pertes typiques peuvent comprendre le détournement de fonds d'une succession, de fonds en fiducie détenus pour la clôture d'une opération immobilière et de fonds qui proviennent d'un règlement pour blessures corporelles.

Fonds d'indemnisation en 2007	
Nouvelles réclamations /Demandes reçues	92
Valeur des nouvelles réclamations avec limites	2 662 000 $
Montant total des indemnisations (versées pour 81 réclamations)	1 143 000 $

Promouvoir l'équité et l'accessibilité

L'engagement du Barreau à promouvoir l'égalité et l'accès à la justice, y compris l'égalité et la diversité dans la profession juridique et au sein du Barreau, est au cœur de sa mission.

À cette fin, le Barreau consulte les associations qui œuvrent pour l'égalité, et s'en fait des partenaires afin d'identifier les besoins des diverses communautés et d'y répondre, et afin de veiller à ce que nos programmes et nos projets encouragent l'accès à la profession juridique et à la justice pour toutes les communautés visant l'égalité.

Promouvoir l'égalité et la diversité par le biais de groupes de travail

Le Comité sur l'équité et les affaires autochtones est un comité permanent du Conseil qui élabore des politiques pour promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession juridique, ainsi que dans toutes les affaires reliées aux peuples autochtones et à la communauté francophone.

En 2007, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones du Barreau a travaillé avec les groupes suivants pour élaborer des projets d'équité et de diversité :

- Groupe consultatif en matière d'équité
- Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés
- Groupe de travail sur les Autochtones
- Groupe de travail sur la rétention des femmes dans la pratique privée
- Groupe de travail sur les services juridiques en français.

Le Groupe consultatif en matière d'équité est composé de juristes et d'organisations juridiques experts en égalité et en diversité. Ce groupe aide le Comité sur l'équité et les affaires autochtones en lui faisant part de commentaires sur la planification et l'élaboration de politiques et de pratiques reliées à l'équité dans la profession et au Barreau.

Le Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés a lancé un centre de ressources en ligne. On trouve dans ce centre le rapport de 2005 *Vers une intégration complète des étudiants et des étudiantes et des juristes handicapés dans la profession juridique*, ainsi qu'un guide pour les employeurs sur le recrutement et l'embauche de juristes ayant un handicap, des conseils de terminologie et de communications et des renseignements sur le financement et les ressources offertes aux juristes et étudiants et étudiantes ayant un handicap, et un guide sur les symboles d'accès universel. Le centre de ressources offre également des renseignements sur le nouveau programme de mentorat pour les étudiants et étudiantes en droit et les juristes ayant un handicap.

Le Groupe de travail sur les Autochtones a mené un sondage à l'automne 2006 pour recueillir des renseignements sur les avocats autochtones en Ontario. Les résultats ont été utilisés comme base pour une grande consultation à l'échelle de la province auprès de ce groupe, consultation qui a commencé en 2007 et devrait se terminer en 2008.

Le Groupe de travail sur la rétention des femmes dans la pratique privée a terminé une recherche sur les études existant dans ce domaine et sur les pratiques exemplaires ainsi qu'une consultation avec les avocates et les associés cadres de cabinets, pour proposer certaines recommandations visant à aborder la question des femmes qui quittent la pratique privée.

Le Groupe de travail sur les services juridiques en français, en partenariat avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, a publié et distribué un dépliant bilingue décrivant les responsabilités des juristes d'informer leur clientèle de leur droit de recevoir des services juridiques en français.



Les avocats sont allés à une manifestation de soutien à la restauration de la primauté du droit au Pakistan. Le trésorier Gavin MacKenzie a dit, « Nous sommes ici pour témoigner de notre solidarité, de notre appui et de notre admiration pour nos braves collègues du barreau pakistanais. »

Aider les stagiaires – Consultation sur les stages

Le Barreau a mené plus de 50 entrevues individuelles avec des candidats et candidates qui cherchaient des stages ou qui s'étaient retirés de la recherche de stage. La consultation visait à mieux comprendre pourquoi certains candidats et candidates rencontrent des obstacles pendant la recherche d'un stage. La consultation devait aussi rendre compte de l'expérience spécifique des étudiantes et des étudiants des communautés francophones, autochtones, visant l'égalité, des étudiants et étudiantes d'âge mûr et des candidats qui ont leur certification du Comité national sur les équivalences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Le rapport est maintenant disponible sur le site web du Barreau et ses données aideront le Comité sur l'équité et les affaires autochtones à identifier des solutions possibles pour réduire les obstacles.

Le Groupe de surveillance des violations des droits de la personne

Le Groupe de surveillance des violations des droits de la personne surveille les violations des droits de la personne faites aux membres de la profession juridique et de la magistrature à la suite d'une décharge de leurs tâches professionnelles légitimes. En conséquence, le Barreau est intervenu dans plus de 15 affaires en écrivant des lettres à des autorités étrangères sur ce genre d'allégations.

Le 29 novembre, plus de 400 avocats et avocates se sont réunis pour appuyer un appel à la restauration de la primauté du droit au Pakistan. Les participants et participantes ont signé une pétition internationale. Le trésorier Gavin MacKenzie a dit dans son allocution d'ouverture, « Nous sommes ici pour témoigner de notre solidarité, de notre appui et de notre admiration pour nos braves collègues du barreau pakistanais qui ont tenu bon face à la tyrannie ».

Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement offre des conseils confidentiels, en français et en anglais, aux membres du public et de la profession juridique qui croient avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination de la part d'un avocat ou d'un parajuriste. Un rapport quinquennal à la fin de décembre 2007 a été présenté au Conseil. Les plaintes du public constituent en moyenne 59 pour cent des plaintes contre les juristes, et le reste vient des membres de la profession ou des étudiants et étudiantes de droit. Au total, 70 pour cent des plaintes provenaient de femmes. Après un sommet en 2004, le nombre des plaintes a baissé au cours des années 2005, 2006 et 2007.

Collaborer avec les communautés

La collaboration avec les organisations juridiques et les organismes communautaires a toujours été un incontournable dans nos initiatives en matière d'équité. Nous croyons qu'en travaillant avec les parties intéressées, nous pouvons accomplir davantage pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession.

Les organisations avec qui nous collaborons comprennent : la Société des plaideurs, l'ARCH Disability Law Centre, l'Association des avocats canado-arabes, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, l'Association canadienne des avocats noirs, l'Hispanic Ontario Lawyers Association, les services juridiques Nishnawbe-Aski, le groupe consultatif autochtone Rotiio> taties, le comité sur l'identité et l'orientation sexuelles de l'Association du Barreau de l'Ontario, la clinique juridique sud asiatique de l'Ontario et la Women's Law Association of Ontario.

Sensibilisation des étudiants et des étudiantes et mentorat

Au centre des efforts de sensibilisation du Barreau auprès des étudiants et étudiantes se trouve le programme de mentorat en diversité et équité qui encourage les étudiantes et étudiants de diverses communautés visant l'égalité à envisager une carrière en droit et fournit une aide en jumelant des mentors – des avocats et avocates d'expérience – avec de nouveaux juristes, des candidats et des candidates du Barreau, des étudiantes et étudiants des écoles de droit, des universités et des écoles secondaires. En 2007, 175 membres du Barreau se sont portés volontaires pour faire du mentorat et 26 relations de mentorat se sont créées.

Symposiums sur les carrières pour les étudiants autochtones

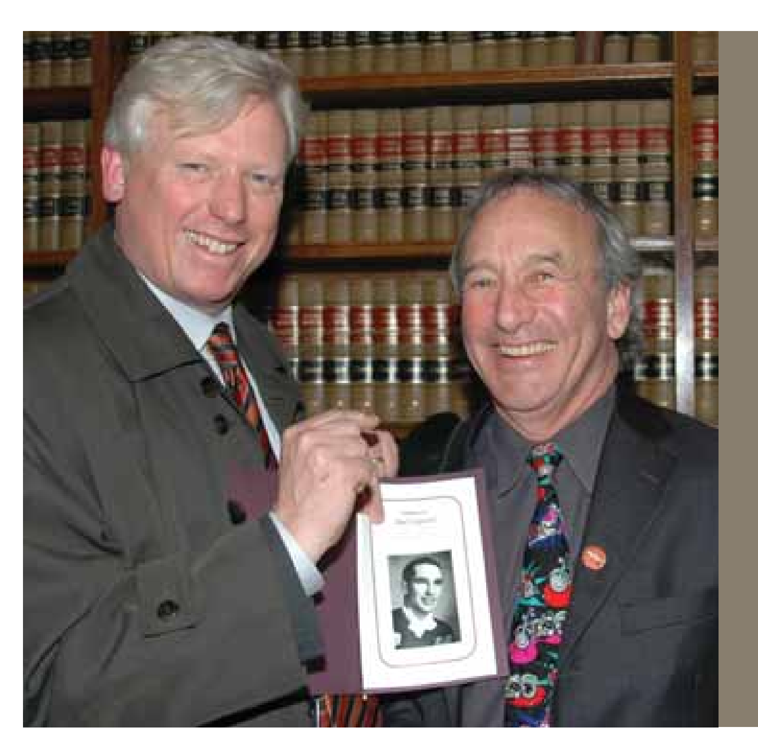
En 2007, le Barreau a organisé son quatrième symposium sur les carrières pour les étudiantes et les étudiants autochtones, en donnant aux Autochtones fréquentant des écoles de droit de l'Ontario la chance de rencontrer des membres et leaders autochtones de la profession juridique en Ontario. Deux symposiums ont eu lieu : un à Toronto et l'autre à Ottawa. Les étudiants et étudiantes et les juristes ont eu des rencontres individuelles à Toronto et en petits groupes à Ottawa afin de discuter de cheminement de carrières, de l'importance des relations de mentorat, de l'exploration de carrière et de l'équilibre entre le travail et la vie privée. La relation avec les étudiantes et les étudiants autochtones se poursuit dans le programme d'accès à la profession par le biais du programme d'aide aux étudiantes et étudiants autochtones et par la participation des aînés aux assermentations.

Série d'éducation publique en matière d'équité

Le Barreau travaille en partenariat avec un nombre d'intervenants juridiques comme des associations juridiques et des organisations communautaires, des écoles de droit et des universités et les gouvernements, pour faire connaître, par l'éducation et la discussion entre les membres du public et de la profession juridique, les défis et les occasions qui s'offrent en droit et dans la profession juridique aux francophones, aux Autochtones et aux communautés visant l'égalité. Ce programme comprend des discussions de groupe, des forums publics, des réceptions de réseau avec conférenciers, des séminaires et des ateliers.

Les événements sont planifiés durant l'année pour célébrer des dates d'intérêt local, national et international pour le public, comme le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée internationale de la femme, l'accès pour les personnes handicapées, la Journée nationale des Autochtones et la semaine de la fierté gaie pour les communautés gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres.

Grâce à ces projets, le Barreau continue de s'assurer que la profession juridique tient compte des communautés qu'elle sert. Nous avons l'intention de continuer sur cette lancée en 2008.



Paul Copeland

Le Comité sur l'équité et les affaires autochtones était heureux de célébrer le travail de Paul Copeland lors d'un hommage spécial rendu au cours de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Il a été honoré pour « son engagement exceptionnel et son appui à la cause des droits de la personne, au Canada et à l'étranger », a déclaré le trésorier Gavin MacKenzie à la réception. Monsieur le juge Melvyn Green de la Cour de justice de l'Ontario a dit, « les ennemis de Paul ont toujours été les mêmes : l'injustice, l'iniquité, la tyrannie, le fanatisme et l'oppression. »

M. Copeland en compagnie du maire de Toronto David Miller.

Faire passer le message

En tant qu'organe de réglementation ayant pour mandat l'intérêt public, le Barreau a l'obligation de faire comprendre à ses intervenants son rôle, les services qu'il offre et les processus qu'il suit pour réglementer la profession efficacement.

Durant 2007, le département des Communications a développé et mis en œuvre plusieurs initiatives pour informer le public et les professions juridiques sur les activités et les réalisations du Barreau.

Au début de l'année, nous avons créé un motif commémoratif pour souligner le 175e anniversaire d'Osgoode Hall. Nous avons utilisé ce motif sur les entêtes, les signes internes et les bannières décoratives extérieures.

En avril, nous avons offert des communications en format imprimé et électronique pour les élections des conseillers et des conseillères. Durant le même mois, nous avons organisé et produit une téléconférence pour les candidats parajuristes. Il s'agissait de la première initiative importante du Barreau sur le plan des communications s'adressant aux parajuristes. Plus de 900 personnes ont participé à l'appel téléphonique qui a duré deux heures. Des membres de la haute direction du Barreau ont répondu à plus de 90 questions durant l'appel. Une transcription a ensuite été affichée sur le site web.

Gestion des enjeux

Le département des Communications joue un rôle majeur dans la gestion de ses intervenants et des enjeux. En travaillant de près avec les autres départements, surtout avec le département des politiques et des relations gouvernementales, le département fait des recherches et élabore des stratégies, des fichiers de renseignements, des points de discussion et des messages clés pour appuyer de nombreuses initiatives du Barreau. Ces activités permettent de faire connaître les activités du Barreau et de communiquer clairement et précisément ses positions sur les enjeux clés à chaque partie intéressée.

Gérer les relations médiatiques

Nous reconnaissons le rôle important des médias pour informer le public. En 2007, nous nous sommes fait un point d'honneur à répondre rapidement aux questions des médias et à remettre en question toute inexactitude ou couverture incomplète. Nous avons travaillé avec d'autres départements pour mieux faire connaître au public les comptes rendus de discipline disponibles sur notre site web. Nous avons également offert de la formation médiatique à certains membres du personnel par le biais d'une agence extérieure.

Il y a eu 374 mentions du Barreau dans les médias l'an dernier et un total de 331 requêtes provenant de journalistes ou de médias, y compris 39 demandes d'entrevues. Les cinq principaux sujets d'intérêt étaient :

- la discipline
- les élections des conseillers et des conseillères
- la réglementation des parajuristes
- les initiatives du Conseil
- l'assermentation au Barreau.

De plus, en 2007, le Barreau :

- a distribué 89 communiqués et avis (72 en anglais et 17 en français) sur des sujets d'importance pour le public et la profession
- a distribué 30 communiqués concernant les décisions du tribunal. Des médias de toute la province suivent régulièrement l'issue de ces audiences
- a obtenu une couverture médiatique accrue des cérémonies d'assermentation, des questions de fraude hypothécaire et de réglementation des parajuristes.

331
réponses aux demandes des médias

2 700
dépliants d'information distribués

800
participants à la téléconférence des parajuristes

1,6 million
de personnes qui ont visité le site web

Communications stratégiques

Une des neuf priorités fixées par le nouveau Conseil lors de sa retraite automnale portait sur les communications stratégiques. Il s'agit d'une occasion pour le Barreau de créer et d'appuyer activement une série de messages clés sur notre rôle de réglementation. Cela peut s'appliquer en utilisant l'intérêt des médias à l'égard des affaires de discipline pour mieux faire connaître la valeur de notre rôle de réglementation dans l'intérêt du public. Nous poursuivrons cette stratégie en 2008.

Publications

La *Revue des juristes de l'Ontario* – la publication vedette du Barreau – continue de proposer des ressources utiles et des articles de fond sur des enjeux importants pour la profession, particulièrement en ce qui a trait à la fraude hypothécaire et à l'assurance de la qualité. Nous avons aussi publié des articles sur l'équité, le processus de résolution des plaintes et la lutte contre le blanchiment d'argent.

Publiée trois fois par année, cette revue en couleur constitue une importante source d'information pour la profession et continue d'être accueillie favorablement. Distribuée à près de 38 000 titulaires de permis et parties intéressées, elle est aussi disponible en ligne.

Le département des Communications du Barreau produit et distribue également un certain nombre de dépliants informatifs pratiques pour aider le public à comprendre comment nous pouvons répondre à ses préoccupations et à ses questions. L'an dernier, nous avons distribué au total 2 700 dépliants en réponse à des demandes spécifiques.

Médias électroniques

Notre site web public continue d'être la source principale de renseignements actuels sur tous les aspects du Barreau. Des centaines de pages de textes nouveaux ou révisés ont été ajoutées au cours de l'année. La section sur les parajuristes contient à elle seule une foire aux questions, le *Code de déontologie des parajuristes*, un répertoire, des renseignements sur l'accès à la profession et l'agrément, les obligations d'assurances et bien d'autres choses visant toutes à aider les parajuristes. La nouvelle Loi, les nouveaux règlements administratifs, les rapports et les décisions du Conseil s'y trouvent aussi. Cette année, nous avons maintenu un fort courant de trafic, avec presque 1,6 million de visiteurs, consultant plus de un million de pages par mois. En plus du site web, le Barreau envoie à des destinataires sélectionnés des renseignements aux avocats ou aux parajuristes par courriel.



La technologie pour mieux livrer les services

La division des Systèmes d'information gère l'infrastructure des ordinateurs, les réseaux de communication, les sites web et les bases de données du Barreau.

Pour remplir notre mandat envers le public et les titulaires de permis et parce que nous sommes une organisation basée sur l'information, il est essentiel que notre infrastructure technique soit soutenue par des applications de dernier cri.

Nouveaux systèmes

En plus des efforts importants requis pour mettre à jour ou pour bâtir de nouveaux systèmes visant l'entrée en vigueur de la réglementation des parajuristes, des améliorations incrémentielles ont été faites dans diverses applications afin d'améliorer notre fonctionnalité sur plusieurs plans. Un des projets visait l'introduction de nouvelles capacités du système intégré d'information (IRIS) qui gère les dossiers de réglementation depuis le dépôt d'une plainte jusqu'à la fermeture du dossier, en en assurant le traitement rapide.

Nous avons également mis au point un nouveau système de facturation en ligne qui rationalise le processus de demande de changement de catégorie et de code et fait les rajustements connexes de la cotisation pour les titulaires de permis, grâce auquel on a assisté à une amélioration du niveau d'efficacité interne et externe des 8 000 changements de ce type traités par année.

Pour appuyer les élections des conseillers et des conseillères de 2007, les Systèmes d'information ont donné à forfait le développement et l'administration d'un programme sur mesure afin de permettre un vote électronique sécurisé, offrant ainsi une solution plus efficace au personnel et aux titulaires de permis. Nous avons également travaillé avec les départements des Communications et des Services aux membres pour tirer des dossiers de notre base de données de façon à permettre la toute première impression du répertoire LexisNexis des avocats de l'Ontario.

Les améliorations à l'image et à l'aspect du site web, ainsi qu'à la navigation et à l'accessibilité ont été entreprises durant l'année. Le site a connu des volumes incessants de trafic dans toutes ses sections, celles des titulaires de permis comme celles du public, avec plus de 1,7 million de visites en 2007.

Projet Evergreen

Au cours des trois dernières années, la division des Systèmes d'information a géré le projet Evergreen, avec comme objectif d'assurer que le personnel travaille à l'aide d'ordinateurs efficaces et utilise de l'équipement écologique en remplaçant graduellement les ordinateurs de bureaux, les ordinateurs portatifs et les serveurs par des modèles plus écoénergétiques. En mars 2008, nous aurons remplacé tous les ordinateurs désuets et inefficaces. Nous sommes fiers d'avoir donné nos vieux ordinateurs à des organismes de charité lorsque possible ou d'en avoir disposé autrement tout en respectant l'environnement.

Statistiques sur le web

	2005	2006	2007
Pages vues	**8 201 747**	**9 050 329**	**11 995 215**
Visites	**1 295 628**	**1 522 731**	**1 594 900**

Ajouter à l'excellence au travail

Nous croyons à l'importance d'un lieu de travail épanouissant qui établit le Barreau comme un employeur de choix et qui nous permet d'offrir le meilleur service possible au public et à nos titulaires de permis.

Cette année, nous avons travaillé à un certain nombre d'initiatives dans le secteur de la reconnaissance, de la promotion latérale, de la formation en leadership et en perfectionnement des habiletés.

Palmarès des 50 meilleurs employeurs du Grand Toronto (édition 2008)

Cette année, pour la deuxième fois, le Barreau a eu l'honneur de figurer parmi les 50 meilleurs employeurs de la région métropolitaine de Toronto sur environ 1 800 employeurs influents dans plus de 40 secteurs. Dans un marché où le recrutement de personnel et la rétention deviennent de plus en plus difficiles, cette désignation reconnaît le Barreau comme l'un des milieux de travail les plus exceptionnels de la région métropolitaine de Toronto. La reconnaissance publique à titre de chef de file est une validation importante de nos efforts à titre d'organe de réglementation modèle fidèle aux meilleures méthodes reconnues dans le secteur des ressources humaines.



Stratégie de gestion des ressources humaines – notre projet de développement de leadership

Le Barreau du Haut-Canada a créé un projet de développement de leadership pour appuyer et développer les compétences de notre personnel qui, selon nous, permettront de livrer des services de grande qualité aux titulaires de permis et au public.

En mai 2007, nous avons vu le lancement du premier programme de leadership offert par la Rotman School of Management de l'Université de Toronto. Le programme comprend quatre modules délivrés sur huit mois, et couvre une série de sujets aussi divers que l'atteinte d'un consensus, la gestion de la réputation, le changement de leadership et la pensée stratégique. Cette année, 30 participants et participantes occupant des postes de gestion dans toutes les divisions y ont participé et ont beaucoup apprécié leur expérience. Un deuxième programme sera offert en 2008.

Nous croyons que notre organisation compte des chefs exceptionnels qui apportent un sens d'intégrité à leur travail leur permettant de travailler au mieux de leurs habiletés – et que d'aider ces personnes à se développer à leur pleine capacité aidera en retour le Barreau à réaliser sa vision d'être le meilleur organe de réglementation possible.

Maintenir une solide position financière

Le Barreau est en solide position financière, avec de bonnes réserves et un niveau de cotisation stable.

Le département des Finances est responsable des politiques financières ainsi que de la planification et de l'administration des finances du Barreau. Il entretient un système solide de contrôles internes pour protéger l'actif du Barreau. Il assume également d'autres responsabilités telles que l'administration des services de traiteur, de LibraryCo Inc. et de la Fondation du Barreau.

Politique et planification financières

En 2007, le service de Politique et de planification financières a coordonné le traitement du budget du Barreau pour 2008. La cotisation totale pour 2008 d'un avocat qui pratique en Ontario augmentera de 52 $ pour passer à 1 653 $. Cette légère augmentation de 3,2 pour cent permet de continuer de soutenir les fonctions principales de l'organisation. La cotisation de 2008 demeure à 5 pour cent de moins qu'en 1998.

La cotisation totale de 2008 pour un parajuriste en Ontario a été fixée à 845 $.

Administration des finances

Les activités d'administration des finances comprennent la préparation des états financiers annuels pour le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et LibraryCo Inc. Ces états financiers sont publiés dans un rapport distinct des présents faits saillants. Les états financiers cumulés du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle font aussi partie de ce rapport.

Le Barreau a maintenu sa solide position financière en 2007. Le Fonds d'administration générale comprend le Fonds non affecté destiné aux activités quotidiennes du Barreau, et certains fonds affectés. En fin d'exercice, le Fonds non affecté enregistrait un excédent de 2,9 M$. Cela dépasse les prévisions budgétaires de 2007 en raison de fonds imprévus reçus de la Fondation du droit de l'Ontario et des charges moins élevées dans presque tous les départements. Les charges de la Réglementation professionnelle ont dépassé le budget en raison des dépenses requises pour des honoraires d'avocats externes.

En 2007, les plus larges portions des ressources ont servi à la réglementation et au perfectionnement professionnels :

- 42 pour cent (30 M$) du budget annuel de fonctionnement ont été alloués à la réglementation. Au cours des dernières années, nous avons augmenté le financement nécessaire pour mener des enquêtes et engager des poursuites, en mettant l'accent sur la fraude hypothécaire
- 34 pour cent (24 M$) du budget annuel de fonctionnement ont été alloués aux programmes d'accès à la profession et au perfectionnement professionnel. Les praticiens autonomes et en petits cabinets ont reçu du financement en 2007.

Le Barreau a consacré près de 2 M$ à la création de l'infrastructure de réglementation des parajuristes, principalement les bases de données des membres, le traitement des demandes et l'élaboration des examens. Ces dépenses sont financées par les cotisations des parajuristes.

Autres

Dans le cadre des initiatives de compétence du Barreau, les cotisations des juristes de l'Ontario subventionnent trois types de services de bibliothèque : les bibliothèques de comtés et de districts (LibraryCo Inc), la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan).

Le financement des services de bibliothèque en 2007 est demeuré dans l'ensemble au même niveau que l'exercice précédent. Une somme de 2,6 M$ a été allouée à la Grande Bibliothèque et 858 000 $ ont été alloués au fonctionnement de l'IIJCan. La portion des cotisations de 2007 liée aux bibliothèques de comtés et de districts (7 M$) a servi à couvrir en grande partie les dépenses totales de LibraryCo de 8,3 M$. LibraryCo Inc. a connu un déficit de 111 000 $ en 2007, attribuable surtout aux dépenses provenant d'un changement dans les dispositions administratives.

Le Fonds d'indemnisation rembourse les clients qui ont perdu des fonds en raison de la malhonnêteté d'un avocat. Le Fonds d'indemnisation a connu un excédent de 907 000 $ en 2007 et le solde se tient maintenant à 21,4 M$.

Constitution du Conseil

CONSTITUTION DU CONSEIL – *avant le 25 mai 2007*

TRÉSORIER
Gavin MacKenzie

MEMBRES ÉLUS
Bob Aaron
Constance Backhouse, MB
Larry Banack
Gordon Bobesich
John A. Campion
Kim A. Carpenter-Gunn
James R. Caskey, c.r.
Earl A. Cherniak, c.r.
Paul Copeland
Marshall Crowe, MB
Carole Curtis
Mary Louise Dickson, c.r.
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
Avvy Yao-Yao Go
Alan D. Gold
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Holly Harris
Thomas G. Heintzman, O.C., c.r.
Paul J. Henderson
Ronald D. Manes
Robert Martin
W. A. Derry Millar
Janet E. Minor
Ross W. Murray, c.r.
Tracey O'Donnell
Laurie H. Pawlitza
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Heather J. Ross
Clayton Ruby, C.M.
Joanne St. Lewis
Mark Sandler
Alan G. Silverstein
William J. Simpson, c.r., MB
Gerald A. Swaye, c.r.
Beth Symes, MB
Robert C. Topp
Bonnie R. Warkentin
Bradley H. Wright

MEMBRES NOMMÉS
Andrea Alexander
Marion Boyd
Abdul A. Chahbar
Andrew F. Coffey
Anne Marie Doyle
Sy Eber
Richard Filion
Allan Gotlib

CONSEILLERS PARAJURISTES
W. Paul Dray
Brian J. Lawrie

MEMBRES D'OFFICE
L'hon. Michael J. Bryant
Ronald W. Cass, c.r., MB
L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
E. Susan Elliott, MB
L'hon. George D. Finlayson, c.r.
L'hon. James M. Flaherty, P.C.
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
Howard G. Hampton, député
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Vern Krishna, C.M., c.r., MSRC
L'hon. Allan F. Lawrence, P.C., c.r., MB
Laura L. Legge, O. Ont., c.r.
Daniel J. Murphy, c.r.
Brendan O'Brien, c.r., MB
Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
L'hon. Allan M. Rock, P.C., c.r.
Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.
Norm Sterling, député
Harvey T. Strosberg, c.r.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

MEMBRES HONORAIRES
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
Kenneth P. Jarvis, c.r., ARC
L'hon. Lincoln M. Alexander, c.r., MB





CONSTITUTION DU CONSEIL – *au 31 décembre 2007*

TRÉSORIER
Gavin MacKenzie

MEMBRES ÉLUS
Bob Aaron
Melanie L. Aitken
Raj Anand, MB
Constance Backhouse, MB
Larry Banack
John A. Campion
Kim A. Carpenter-Gunn
James R. Caskey, c.r.
Thomas G. Conway
Marshall Crowe, MB
Carole Curtis
Mary Louise Dickson, c.r.
Avvy Yao-Yao Go
Alan D. Gold
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Jennifer A. Halajian
Susan M. Hare
Carol Hartman
Thomas G. Heintzman, O.C., c.r.
Paul J. Henderson
L'hon. Doug Lewis, P.C., c.r., F.C.A.
Susan T. McGrath
W. A. Derry Millar
Janet E. Minor
Laurie H. Pawlitza
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Nicholas John Pustina, c.r.
Heather J. Ross
Linda R. Rothstein, MB
Clayton Ruby, C.M.
Mark Sandler
Paul B. Schabas
Alan G. Silverstein
Joanne St. Lewis
Gerald A. Swaye, c.r.
Beth Symes, MB
Bonnie A. Tough
Bonnie R. Warkentin
Bradley H. Wright

MEMBRES NOMMÉS
Marion Boyd
Abdul A. Chahbar
S. M. Aslam Daud
Seymour Epstein
Dow Marmur
Jack Rabinovitch
Baljit Sikand
Catherine Strosberg

CONSEILLERS PARAJURISTES
W. Paul Dray
Brian J. Lawrie

MEMBRES D'OFFICE
L'hon. Christopher Bentley
L'hon. Michael J. Bryant
Ronald W. Cass, c.r., MB
L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
Paul Copeland
E. Susan Elliott, MB
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
L'hon. George D. Finlayson, c.r.
L'hon. James M. Flaherty, P.C.
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
L'hon. John D. Ground, c.r
Howard G. Hampton, député
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Vern Krishna, C.M., c.r., MSRC
L'hon. Allan F. Lawrence, P.C., c.r., MB
Laura L. Legge, O. Ont., c.r.
Ronald D. Manes
L'hon. R. Roy McMurtry, c.r
Daniel J. Murphy, c.r.
Ross W. Murray, c.r.
Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
L'hon. Allan M. Rock, P.C., c.r.
Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.
Norm Sterling, député
Harvey T. Strosberg, c.r.
Robert C. Topp
J. James Wardlaw, c.r., MB
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

MEMBRES HONORAIRES
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
L'hon. Lincoln M. Alexander, c.r., MB

DÉCÈS

Brendan O'Brien, c.r., MB, ancien trésorier, est décédé le 13 juillet 2007.

Kenneth Jarvis, c.r., ARC, ancien conseiller, est décédé le 8 septembre 2007.

Haute direction

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins, MB
416-947-3309
mheins@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
Josée Bouchard
416-947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396
lcohen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES TRIBUNAUX
Katherine Corrick
416-947-5210
kcorrick@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES
Terry Knott
416-947-7622
tknott@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
John Matos
416-947-3392
jmatos@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949
zonen@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS
Roy Thomas
416-947-7619
rthomas@lsuc.on.ca
....

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Kathleen Waters
416-598-5879
Toll-free: 1-800-410-1013
kathleen.waters@lawpro.ca

DIRECTRICE GÉNÉRALE, LIBRARYCO INC.
Martha Foote
416-947-3952
Sans frais : 1-866-340-7578
mfoote@libraryco.ca
....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Internet : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site web du Barreau du Haut-Canada à *www.lsuc.on.ca*.
Pour d'autres exemplaires, contactez le Service des communications au 416-947-5220.